

réduire les pressions de pêche et améliorer la durabilité économique et écologique des secteurs de la pêche sur les côtes Est et Ouest du Canada.

De plus, les gouvernements provinciaux et territoriaux collaborent avec le gouvernement fédéral pour améliorer les politiques de renforcement de la gestion des pêches. Par exemple, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique effectuent un examen bilatéral exhaustif de leurs responsabilités et rôles respectifs dans la gestion de la pêche du saumon du Pacifique. On cherche ainsi à maintenir et à améliorer la conservation et la durabilité à long terme de la ressource tout en assurant la viabilité à long terme de l'industrie. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a adopté une loi visant à établir des normes et à accréditer les pêcheurs comme pêcheurs professionnels. Cette mesure favorisera l'établissement d'un secteur de la pêche davantage professionnel, préparera l'industrie à assumer plus de responsabilités de gestion des pêches et contribuera à rétablir et, par après, à maintenir un équilibre durable entre la capacité de pêche et la ressource.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES LIÉES AUX PÊCHES

L'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs a été adopté à l'unanimité en août 1995 à la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. Le Canada a pris une part active à l'élaboration de cet accord, à titre de chef de file d'un groupe d'États côtiers. La ratification de l'Accord, signé le 4 décembre 1995, est une priorité du gouvernement du Canada.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est un autre organisme important des Nations Unies en ce qui a trait aux questions de pêche. Le